Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260605-2026_43-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
27/05/2026

N° de la délibération
2026-43

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Présents *: BOULZENNEC Isabelle, maire,* ***Mmes :*** *BOULZENNEC Régine, LANDRÉ Michèle, POSTOLLEC Manon, RIVOAL Marie-Françoise, TRANCHARD Rachelle et* ***MM :*** *KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, KERAVIS David, LE DU Laurent, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.*

Absents ayant donné procuration *: Pauline QUILTU à Isabelle BOULZENNEC et Stéphanie GLÉHEN à Rachelle TRANCHARD.*

Absent(s) : *Néant*

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire *: Monsieur Laurent LE DU*

Modification de la composition de la commission chemins

Rapporteur : Isabelle BOULZENNEC

L'article L2121-2 du CGCT permet au conseil municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.
Vu les délibérations du 03 avril 2026 créant les commissions municipales et extra-municipales et désignant leurs membres,

Afin d'étudier au mieux les différents dossiers, à l'unanimité et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'ajouter comme membres dans la commission chemins :

- Laurent Le Du
- Le Président ou, le cas échéant, les co-présidents de l'association Motreff rando.

Il est rappelé que le maire est président de droit de toutes les commissions municipales.

A Motreff, le 05 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent LE DU

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC